



LE DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

L'inscription à LA MIRABAL – Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

ARTICLE 1. RENSEIGNEMENTS

TREMPLIN 94 SOS FEMMES – LA MIRABAL, 8 boulevard Pablo Picasso 94 000 CRETEIL

Tel. 01 48 53 77 38 – 06 27 77 53 51

Courriel. lamirabal.tremplin94@orange.fr

Site internet. www.lamirabal-tremplin94.org

ARTICLE 2. ÉPREUVES

Tremplin 94 SOS Femmes, association référente « violences conjugales » dans le Val-de-Marne organise cinq épreuves pédestres dans le cadre de LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes, **le dimanche 25 novembre 2018** au Parc du Tremblay, 161 boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne (94500) :

Horaire	épreuve	Parcours	Année naissance	Nombre de dossards disponibles
9h30	Course 5 km (femmes et hommes)	1 boucle de 5 km	2004 et avant	200
9h40	Course 10 km (femmes et hommes)	2 boucles de 5 km	2002 et avant	500
11h15	Course Jeunes (filles et garçons 12-15 ans)	2 boucles 1 km environ	2003 à 2006	80
11h30	Course Avenir (filles et garçons 7-11 ans)	1 boucle de 900 m	2007 à 2011	80
12h	Marche d'engagement (tout public)	3 km environ	Tout âge	Pas dossard

Possibilité de participer à la Course de 5 km ou de 10 km en individuel OU en Duo mixte.

Définition du Duo mixte :

- une équipe de 2 : une femme et un homme,
- toutes catégories d'âge confondues (à partir de 14 ans pour le 5 km, à partir de 16 ans pour le 10 km),
- les deux coureur.euse.s doivent impérativement arriver ensemble sur la ligne d'arrivée,
- chaque personne doit s'inscrire individuellement et nommer son Duo (obligatoire),
- le premier Duo mixte est récompensé sur le 5 km et sur le 10 km.

Les équipes les plus nombreuses sont récompensées (cf. article 11. Récompenses).

Règlement de LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes – Dimanche 25 novembre 2018



Parcours disponibles sur www.lamirabal-tremplin94.org.

Les lieux de départ s'effectuent à proximité de la salle polyvalente du **Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne, entrée boulevard de Stalingrad** (parcours dans le Parc du Tremblay). L'arrivée s'effectue au même endroit.

Les courses et la marche sont exclusivement réservées aux participant.e.s dûment inscrit.e.s.

Les accompagnateurs.trices sont formellement interdit.e.s sur la totalité des parcours.

PROGRAMME DE L'ÉVÉNEMENT DIMANCHE 25 NOVEMBRE 2018

8h - 14h Village d'information et de sensibilisation

A partir de 8h et jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque épreuve : inscription et retrait des dossards

9h30 Départ du 5 km, course chronométrée :
+ 14 ans, en individuel ou Duo mixte (équipe de 2 : une femme et un homme)

9h40 Départ du 10 km, course chronométrée :
+ 16 ans, en individuel ou Duo mixte (équipe de 2 : une femme et un homme)

10h30 Présentation des initiatives et des engagements locaux
Remise des récompenses des courses 5 km et 10 km :
individuel, Duo mixte et équipe la plus nombreuse

11h15 Départ de la Course Jeunes de 2 km : 12-15 ans

11h30 Départ de la Course Avenir de 900 m : 7-11 ans

12h Départ de la Marche d'engagement (tout public, allure libre)

13h Remise du trophée de l'équipe la plus nombreuse à la Marche d'engagement

13h30 Clôture festive

ARTICLE 3. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

➔ Courses 5 km et 10 km :

LE 5 KM : Il s'agit d'une course à pied chronométrée, ouverte à toute personne, femme ou homme, de plus de 14 ans révolus (année 2004 à avant), licenciée ou non.

LE 10 KM : Il s'agit d'une course à pied chronométrée, ouverte à toute personne, femme ou homme, à partir de 16 ans révolus (année 2002 à avant), licenciée ou non.

Course inscrite au Challenge « ORPI » des Courses Hors-stade du Val-de-Marne. Plus d'informations sur le site <http://www.athle94.org/>.

Règlement de LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes – Dimanche 25 novembre 2018



Au regard du Code du Sport, toute participation à LA MIRABAL est soumise à la présentation obligatoire par les participant.e.s à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme, ou d'un « *Pass' J'aime Courir* » délivré par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- ou être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Attention ! Les licences de Triathlon, de la Course d'Orientation ou du Pentathlon Moderne ne sont plus acceptées.

Les participant.e.s étrangers.ères sont tenu.e.s de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils.elles sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Par conséquent, les coureur.euse.s licencié.e.s de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de leurs licences ou du « *Pass' J'aime Courir* » 2018-2019.

Les coureur.euse.s non licencié.e.s, français.es ou étrangers.ères, ou les coureur.euse.s licencié.e.s à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Ces documents sont exigés pour validation définitive de l'inscription. Les inscriptions par Internet seront validées par l'organisateur dès la réception des documents demandés.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

Lors de l'inscription, **chaque mineur.e doit également remettre une autorisation parentale signée :**

« Je soussigné.e en qualité de mère/père ou tuteur.trice mon enfant à participer au 5 km/10 km lors de LA MIRABAL le 25 novembre 2018. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 SOS Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU,...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».



ATTENTION : La responsabilité de l'organisateur étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la Fédération Française d'Athlétisme.

➔ La Course Avenir :

Il s'agit d'une course d'environ 900 m, non chronométrée, sans classement, ouverte aux enfants de 7 à 11 ans (années 2007 à 2011).

Lors de l'inscription, pour chaque enfant **une autorisation parentale signée doit être obligatoirement remise** : « Je soussigné.e en qualité de mère/père ou tuteur.trice mon enfant à participer à la Course Avenir lors de LA MIRABAL le 25 novembre 2018. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 SOS Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU,...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».

Sans inscription et présentation de l'autorisation parentale signée, les participant.e.s ne pourront pas prendre le départ de la course.

➔ La Course Jeunes :

Il s'agit d'une course d'environ 2 km, non chronométrée, sans classement, ouverte aux enfants de 12 à 15 ans (années 2003 à 2006).

Lors de l'inscription, pour chaque enfant **une autorisation parentale signée doit être obligatoirement remise** : « Je soussigné.e en qualité de mère/père ou tuteur.trice mon enfant à participer à la Course Jeunes lors de LA MIRABAL le 25 novembre 2018. Je déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 SOS Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu au cours de cette manifestation. En cas d'accident, j'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU,...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur mon enfant ».

Sans inscription et présentation de l'autorisation parentale signée, les participant.e.s ne pourront prendre le départ de la course.

➔ La Marche d'engagement :

Il s'agit d'une marche d'environ 3 km, à allure libre, ouverte à toute personne. Elle est non chronométrée, sans classement. Les mineur.e.s doivent être accompagné.e.s ou avoir remis une autorisation parentale lors de leurs inscriptions pour pouvoir y participer.

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont individuelles.

Pour les inscriptions groupées (clubs, associations,...), se renseigner auprès de l'organisation à lamirabal.tremplin94@orange.fr.



Pour les cinq épreuves, les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

▪ **Inscriptions sur internet :**

A partir du dimanche 23 septembre 2018, sur le site www.lamirabal-tremplin94.org, avec paiement en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée. Les frais de transaction sont de 1 €.

Les inscriptions sur internet seront closes le vendredi 23 novembre 2018 à 23h59.

▪ **Inscriptions sur bulletin d'inscription :**

Du 23 septembre au mercredi 21 novembre 2018 :

Le bulletin d'inscription, accompagné du certificat médical, de la copie de sa licence pour les coureur.euse.s du 10 km et du 5 km ET de l'autorisation parentale pour les mineur.e.s, peuvent être adressés à « Tremplin 94 SOS Femmes - La Mirabal, 8 boulevard Pablo Picasso, 94 000 Créteil » avant le mercredi 21 novembre 2018. Mode de paiement : chèque libellé à l'ordre de Tremplin 94 SOS Femmes.

Passé ce délai, les certificats médicaux, les photocopies de licence ou les autorisations parentales devront être transmis par mail à lamirabal.tremplin94@orange.fr jusqu'au jeudi 22 novembre 2018, 23h59 ou apportés au retrait des dossards le samedi 24 novembre de 14h à 17h ou le dimanche 25 novembre dès 8h.

Du mardi 13 novembre au vendredi 23 novembre 2018 :

Possibilité de s'inscrire à la boutique Athlérunning94, 170 rue de Paris à Charenton-le-Pont, du mardi au vendredi de 10h30 à 19h30, le samedi de 10h à 19h. Le bulletin d'inscription, accompagné du certificat médical, de la copie de sa licence pour les coureur.euse.s du 10 km et du 5 km ET de l'autorisation parentale pour les mineur.e.s devront être donnés pour valider son inscription. Mode de paiement : Chèque libellé à l'ordre de Tremplin 94 SOS Femmes ou en espèces.

La liste des inscrit.e.s sera consultable sur le site internet de LA MIRABAL www.lamirabal-tremplin94.org.

▪ **Inscriptions sur place :**

Salle polyvalente du Parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne (entrée boulevard de Stalingrad) :

Le samedi 24 novembre 2018 de 14h à 17h

Le dimanche 25 novembre 2018 dès 8h :

- Pour le 5 km et 10 km (en individuel et Duo mixte) : de 8h à 9h15
- Pour la Course Jeunes : de 8h à 11h
- Pour la Course Avenir : de 8h à 11h15
- Pour la Marche d'engagement (en individuel et par équipe) : de 8h à 11h45

Possibilité de s'inscrire sur deux épreuves :

- *5 km (en individuel ou Duo mixte) et Marche d'engagement*
- *Ou 10 km (en individuel ou Duo mixte) et Marche d'engagement*
- *Ou Course Jeunes et Marche d'engagement*
- *Ou Course Avenir et Marche d'engagement.*

Règlement de LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes – Dimanche 25 novembre 2018



L'équipe la plus nombreuse est récompensée sur les courses de 5 km et 10 km confondues.
Lors de l'inscription individuelle ou Duo mixte, préciser le nom de son équipe.

TARIFS D'INSCRIPTION

- ➔ **5 km (individuel et Duo mixte) :** 8 €/personne avant le samedi 24 novembre 2018 ;
10 € sur place/personne les samedi 24 et dimanche 25 novembre 2018
- ➔ **10 km (individuel et Duo mixte) :** 10 €/personne avant le samedi 24 novembre 2018 ;
12 € sur place/personne les samedi 24 et dimanche 25 novembre 2018
- ➔ **Course Jeunes (12-15 ans) :** gratuite
- ➔ **Course Avenir (7-11 ans) :** gratuite
- ➔ **Marche d'engagement (individuel et équipe) :** 1 €/personne minimum pour les plus de 16 ans.

Aucune inscription et modification ne seront prises par téléphone.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il est expressément rappelé que tous et toutes les marcheur.euse.s et les coureur.euse.s participent à cette manifestation sous leur propre responsabilité ou celle de leurs parents ou tuteurs.trices.

ARTICLE 4. REMISE DES DOSSARDS POUR LE 5 KM ET LE 10 KM (en individuel et Duo mixte)

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

- *Du mardi 13 novembre au vendredi 23 novembre 2018* à la boutique Athlérunning94, 170 rue de Paris à Charenton-le-Pont, du mardi au vendredi de 10h30 à 19h30, samedi de 10h à 19h ;
- *ou le samedi 24 novembre 2018 de 14h à 17h* à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;
- *ou le dimanche 25 novembre 2018 de 8h à 9h15* aux stands du 5 km et 10 km, à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à *30 minutes avant le début de chaque épreuve.*

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre par quatre épingles (à la charge du coureur.euse).

Il doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur un sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en

Règlement de LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes – Dimanche 25 novembre 2018



infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureur.euse.s qui prendraient le départ sans dossard.

ARTICLE 5. REMISE DES DOSSARDS POUR LES COURSES JEUNE ET Avenir

Les dossards sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

- Du *mardi 13 novembre au vendredi 23 novembre 2018* à la boutique Athlérunning94, 170 rue de Paris à Charenton-le-Pont, du mardi au vendredi de 10h30 à 19h30 et le samedi de 10h à 19h ;
- *ou le samedi 24 novembre 2018 de 14h à 17h* à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;
- *ou le dimanche 25 novembre 2018 de 8h à 11h* au stand Course Jeunes et *jusqu'à 11h15* pour la Course Avenir, à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Le bureau des litiges pourra effectuer des modifications jusqu'à *30 minutes avant le début de chaque épreuve.*

ARTICLE 6. REMISE D'UN ACCESSOIRE « LA MIRABAL » POUR LA MARCHÉ D'ENGAGEMENT (individuel et équipe)

Les accessoires « La Mirabal » sont à retirer sur présentation d'une pièce d'identité :

- *Du jeudi 13 novembre au vendredi 23 novembre 2018* à la boutique Athlérunning94, 170 rue de Paris à Charenton-le-Pont, du mardi au vendredi de 10h30 à 19h30 et le samedi de 10h à 19h ;
- *ou le samedi 24 novembre 2018 de 14h à 17h* à la salle polyvalente du parc du Tremblay ;
- *ou le dimanche 25 novembre 2018 de 8h à 11h45* au stand Marche d'engagement à la salle polyvalente du parc du Tremblay.

ATTENTION : L'inscription et le retrait de l'accessoire « La Mirabal » sont obligatoires pour participer à la marche.

ARTICLE 7. CHRONOMETRAGE

Pour le 5 km et 10 km (en individuel et Duo mixte), un système de chronométrage par puce électronique (société « Chrono Course ») sera utilisé. Chaque concurrent.e disposera d'une puce UHF collée au dos du dossard qui n'aura pas à être restituée à l'arrivée (puce jetable). Pour assurer le bon fonctionnement du système, le dossard ne devra pas être plié et la puce ne devra pas être décollée ou déplacée. PAS DE PUCE PAS DE TEMPS.

Les résultats des courses 5 km et 10 km seront disponibles sur le site internet de LA MIRABAL (www.lamirabal-tremplin94.org) juste après la manifestation.

Les Courses Jeunes et Avenir ne sont pas chronométrées et donne lieu à aucun classement.

La Marche d'engagement (allure libre) n'est pas chronométrée et donne lieu à aucun classement.

Règlement de LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes – Dimanche 25 novembre 2018



ARTICLE 8. RAVITAILLEMENT

- Pour le 5 km : à l'arrivée de l'épreuve
Pour le 10 km : à mi-parcours et à l'arrivée de l'épreuve
Pour la Course Jeunes : à l'arrivée de l'épreuve
Pour la Course Avenir : à l'arrivée de l'épreuve
Pour la Marche d'engagement : à l'arrivée de l'épreuve.

ARTICLE 9. CONSIGNES – VESTIAIRES - PARKINGS

Vestiaires – douches :

Possibilité de se changer et de se doucher dans des vestiaires.

Consignes :

Dépôt de sacs sous surveillance. Salle polyvalente Parc du Tremblay.

Stationnement :

1 000 places de stationnement sur les parkings placés aux 5 entrées comprenant des places réservées pour les personnes handicapées. Entrée la plus proche de l'évènement : Boulevard de Stalingrad.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

ARTICLE 10. ENVIRONNEMENT

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs.trices, coureur.euse.s et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons,...) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur.euse veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée.

ARTICLE 11. SECURITE DU PARCOURS

Les marcheur.euse.s et les coureur.euse.s s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé.

Des signaleur.euse.s seront présent.e.s pour assurer la sécurité aux points sensibles.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours.

ARTICLE 12. RÉCOMPENSES

Pour les Courses du 5 km et 10 km (en individuel, Duo mixte et équipe la plus nombreuse), l'organisateur procédera à la remise des récompenses à 10h30 :



Pour le 5 km :

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la course
- le 1er et la 1ère de chaque catégorie d'âge
- la 1ère équipe « Duo mixte »

Pour le 10 km :

- les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes de la course
- le 1er et la 1ère de chaque catégorie d'âge
- la 1ère équipe « Duo mixte »

L'équipe la plus nombreuse (courses 5 km et 10 km confondues) sera récompensée.

Pour la Course Jeunes, chaque participant.e sera récompensé.e à l'arrivée.

Pour la Course Avenir, chaque participant.e sera récompensé.e à l'arrivée.

Pour la Marche d'engagement, possibilité de s'inscrire par équipe. L'équipe la plus nombreuse sera récompensée, à 13h dans la salle polyvalente du parc du Tremblay.

Seul.e.s les concurrent.e.s présent.e.s à la cérémonie des récompenses pourront prétendre à leurs lots.

ARTICLE 13. SERVICE MEDICAL

Il est assuré par la Croix Rouge Française.

ARTICLE 14. ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous.tes les participant.e.s aux courses et à la marche « LA MIRABAL Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes ».

Les licencié.e.s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participant.e.s de s'assurer personnellement.

Chaque concurrent.e doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Chaque participant.e déclare dégager de toutes responsabilités l'association Tremplin 94 SOS Femmes en cas d'incident de toute nature que ce soit ayant lieu le dimanche 25 novembre 2018 au cours de l'évènement.

ARTICLE 15. DROITS A L'IMAGE

Tout.e concurrent.e autorise expressément les organisateurs.trices de La Mirabal ainsi que leurs ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le.la concurrent.e pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Mirabal, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

Règlement de LA MIRABAL, Pour l'égalité et Contre les violences faites aux femmes – Dimanche 25 novembre 2018



ARTICLE 16. ANNULATION COURSES ET MARCHÉ

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrent.e.s, l'organisation se réserve le droit de modifier les circuits, d'annuler les épreuves au dernier moment comme de l'arrêt au cours de son déroulement. A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

ARTICLE 17. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un.e participant.e atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement de LA MIRABAL 2018 et qu'il.elle s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.